

# LA CRAU

*une ville à la campagne*

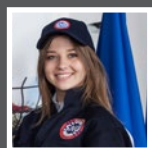
MENSUEL MUNICIPAL D'INFORMATION

AVRIL 2021



**FUTURE GENDARMERIE**  
**LE PROJET AVANCE !**

# SOMMAIRE



**INFOS LOCALES**  
Page 4



**DOSSIER :  
LA FUTURE  
GENDARMERIE**  
Pages 10-11



**TRAVAUX**  
Page 5



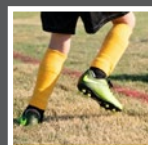
**ENVIRONNEMENT**  
Page 12



**JEUNESSE  
EDUCATION**  
Page 6



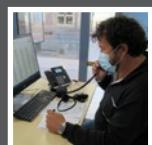
**TPM VOUS INFORME**  
Pages 13-15



**SPORT**  
Page 7



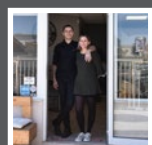
**INFOS DU JIS**  
Page 17



**COVID-19  
LA VACCINATION**  
Page 8



**LA CRAU AUTREFOIS**  
Page 19



**DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE**  
Page 9





## La Crau aura sa gendarmerie

La Commune de La Crau est une particularité française. Il s'agit en effet d'un territoire, dont la sécurité est assurée par les forces de Gendarmerie, mais dont la caserne dédiée est établie sur la Commune d'Hyères.

Cette anomalie sera bientôt corrigée. Consciente que la sécurité, garante de nos libertés, est l'enjeu majeur de la période qui s'est ouverte, notre équipe s'était engagée à lancer la construction d'une gendarmerie dans son programme de campagne. Fin 2023, La Crau aura donc sa gendarmerie, dont vous pourrez découvrir les illustrations en pages intérieures.

L'installation de la brigade dans notre la Ville, permettra une implication supplémentaire des gendarmes dans le tissu socio-économique local, l'optimisation du maintien de l'ordre et de la tranquillité publique.

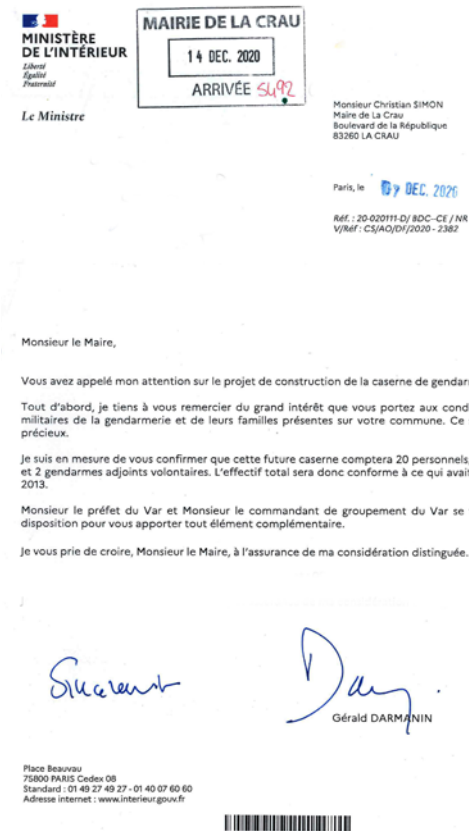
Desservie au Sud par l'autoroute A570, la Route Nationale 78, et au Nord par la Route Départementale 76, elle se situera idéalement, à mi-distance entre La Crau et le hameau de la Moutonne, sur le terrain mitoyen du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var.

Concernant les effectifs, j'ai saisi le Ministre de l'Intérieur Gérald DARMANIN. Par courrier du 8 décembre, ce dernier m'a apporté la garantie que notre nouvelle caserne comptera des équipes renforcées, soit dix-huit sous-officiers, et deux gendarmes adjoints volontaires.

Depuis treize ans, vous le savez, l'animation (même si la crise sanitaire est un frein actuellement !), la propreté, la qualité de vie, et la sécurité, sont les piliers sur lesquels est assise la politique des élus que vous avez choisis pour six ans.

### Christian SIMON

Maire de La Crau  
Vice-Président de Toulon Provence Méditerranée  
Conseiller Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur  
Président du Centre De Gestion  
de la Fonction Publique Territoriale du Var



## LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL - PROMOTION 2021

Le Service National Universel (SNU) est un projet d'émancipation de la jeunesse, complémentaire de l'instruction obligatoire. Pour cette promotion 2021, il s'adresse à tous les jeunes Français, garçons et filles, **nés entre le 2 juillet 2003 et le 20 avril 2006**, qui souhaitent s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale. Au terme de son extension à l'ensemble d'une classe d'âge, il remplacera l'actuelle Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

### Le SNU s'articule en 3 étapes clés :

#### 1 Un séjour de cohésion

D'une durée de 2 semaines, ce séjour vise à transmettre un socle républicain fondé sur la vie collective, la responsabilité et l'esprit de défense. Il est réalisé en hébergement collectif, dans un département autre que celui du lieu de résidence. Au cours de ce séjour, les volontaires participent à des activités collectives variées et bénéficient de bilans individuels (compétences, notamment numériques, prévention de l'illettrisme...). Pour cette promotion 2021, le séjour de cohésion se déroulera normalement du 21 juin au 2 juillet 2021.

#### 2 Une mission d'intérêt général

Une fois le séjour de cohésion réalisé, chaque jeune effectue, près de chez lui, une mission d'intérêt général. Celle-ci peut être faite tout au long de l'année, hors temps scolaire, sur un temps de 84 heures minimum. L'objectif est de développer une culture de l'engagement et de favoriser l'insertion des jeunes dans la société. Ainsi, cette mission peut se dérouler au sein d'une association, d'un corps en uniforme (pompiers, gendarmes, ...), d'une collectivité territoriale ou d'un service public.

Elle peut par exemple consister à participer à un chantier de restauration du patrimoine, à l'organisation d'un événement culturel ou sportif, à l'animation dans une structure pour personnes âgées, etc.

#### Bon à savoir

Au cours de cette mission d'intérêt général, les volontaires peuvent, en fonction de leur situation, être accompagnés dans la construction de leur projet personnel et professionnel. Par ailleurs, ils pourront bénéficier d'un accès en ligne à des cours de Code de la Route et, au terme de la mission, d'une première inscription offerte à l'examen du Code.

#### 3 La possibilité d'un engagement volontaire

Cet engagement volontaire peut être réalisé entre 16 et 25 ans, sur une durée de 3 mois à 1 an. Les missions s'effectuent dans le cadre des dispositifs d'engagement existants : Service civique, sapeurs-pompiers volontaires, réserves opérationnelles des Armées ou de la Gendarmerie, bénévolat associatif, etc., et concernent des secteurs très variés : l'accompagnement des personnes, la préservation du patrimoine, l'environnement, la défense et la sécurité, etc.

#### Comment s'inscrire ?

Les jeunes gens nés entre le 2 juillet 2003 et le 20 avril 2006, peuvent s'inscrire directement en ligne sur le site internet [www.snu.gouv.fr](http://www.snu.gouv.fr), avec l'accord de leurs représentants légaux. Attention ! Pour la promotion 2021 du SNU, les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 20 avril 2021.

Pour +d'infos : [www.snu.gouv.fr](http://www.snu.gouv.fr)



## AVIS AUX PRÉSIDENTS D'ASSOCIATIONS SYNDICALES LIBRES

Les présidentes et présidents d'Associations Syndicales Libres (ASL) gérant les espaces communs des lotissements privés sont invités à faire parvenir les coordonnées de leur association au service de l'Urbanisme de la Mairie de La Crau.

L'objectif est de constituer une base de données, à destination exclusive des services de la Mairie, permettant un contact rapide en cas de besoin, notamment dans le cadre de la programmation de travaux sur les voies du lotissement.

Merci de bien vouloir transmettre vos coordonnées (numéro de téléphone et messagerie électronique), à l'adresse mail suivante : [nferrer@villedelacrau.fr](mailto:nferrer@villedelacrau.fr)



# ELECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

## Inscriptions sur la liste électorale

Les élections des conseillers départementaux et régionaux devraient se dérouler simultanément **les dimanches 13 et 20 juin 2021**. Pour pouvoir participer à ces deux scrutins, vous devez obligatoirement être inscrits sur la liste électorale. Si tel n'est pas le cas, **vous avez la possibilité de procéder à cette inscription jusqu'au vendredi 7 mai 2021**.

### Comment s'inscrire ?

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être effectuées au choix :

- ✓ Par internet, en utilisant le téléservice proposé par le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ;
- ✓ Personnellement en se rendant en Mairie avec les pièces exigées ;
- ✓ Par un tiers dûment mandaté avec les pièces exigées ;
- ✓ Par courrier, en joignant le formulaire Cerfa n°12669\*02 disponible sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), et les pièces exigées.

### Les pièces à fournir

- ✓ Formulaire d'inscription Cerfa n°12669\*02 disponible en Mairie ou en ligne,
- ✓ Pièce d'identité (carte d'identité ou passeport en cours de validité ou expiré depuis moins de 5 ans),
- ✓ Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, électricité, gaz ou téléphone fixe, avis d'imposition).

### Cas particuliers

- ✓ **Les jeunes atteignant l'âge de 18 ans** sont inscrits automatiquement sur les listes électorales s'ils ont bien accompli les formalités de recensement à 16 ans.
- ✓ **Si vous êtes dans l'une des situations suivantes**, vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales **après la date limite d'inscription et au plus tard le 3 juin 2021** : déménagement pour raisons particulières après le 7 mai 2021 (agent public admis à la retraite, mutation, raison professionnelle, militaire retournant à la vie civile), acquisition de la nationalité française, recouvrement de l'exercice du droit de vote, jeunes atteignant la majorité après la clôture des délais d'inscription (dans le cas très exceptionnel où ils n'auraient pas été recensés à 16 ans).

### A noter

- ✓ **Si vous avez déménagé à l'intérieur de la commune** et que vous étiez déjà inscrit sur la liste électorale, n'oubliez pas de signaler votre changement d'adresse au Service des Elections, afin que vous puissiez non seulement être affecté dans le bon bureau de vote, mais aussi continuer de recevoir vos documents électoraux.
- ✓ **Vous n'êtes pas sûr d'être inscrit sur une liste électorale**, que ce soit à La Crau ou dans une autre commune ? Pour le vérifier, vous pouvez vous rendre sur le site internet [www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr) (rubrique Elections / Interroger sa situation électorale)

**Infos :** Service des Elections - 04.94.01.56.80

# TRAVAUX

## POURSUITE DE LA RÉNOVATION DES ALLÉES DU CIMETIÈRE CENTRAL

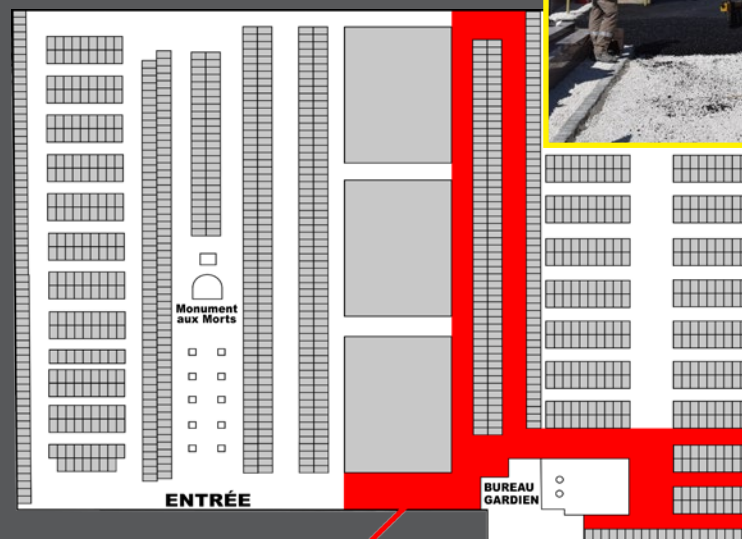
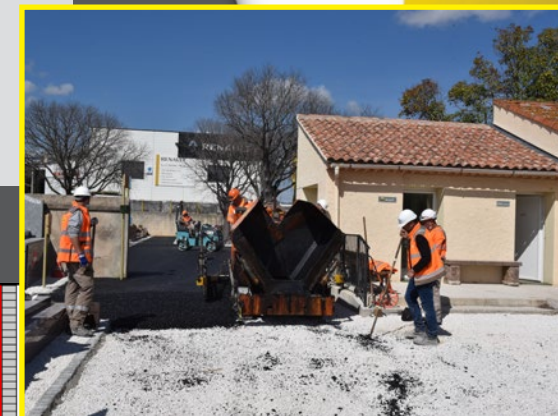
Après une première phase réalisée en novembre dernier, le programme de réfection des allées du Cimetière Central de La Crau se poursuit et concerne plus particulièrement la zone située au niveau du bureau du gardien. Pour rappel, toutes les allées sont reprises avec pose d'un enrobé ocre drainant et d'un chaînage pavé en bordure des caveaux, ce qui permettra d'infiltrer naturellement les eaux de pluie tout en stabilisant les sols. Trois autres tranches sont prévues et seront réalisées sur un rythme annuel.

D'une durée de 4 semaines, cette deuxième phase de rénovation est réalisée par l'entreprise COLAS, pour un montant de 206 532,78 €.



**Michel TRAVO**

Conseiller Municipal délégué aux travaux de maintenance, entretien et gardiennage des parcs et des cimetières



**ZONE DE TRAVAUX**



**Elodie TESSORE**  
Adjointe au Maire déléguée  
aux Affaires Scolaires



**Coralie MICHEL**  
Conseillère Municipale  
déléguée aux activités et vie  
associative liées à la jeunesse

## INSCRIPTIONS SCOLAIRES

**Pensez-y !**

En prévision de la rentrée de septembre 2021, les parents des enfants nés en 2018 n'ayant pas encore procédé à leur inscription, doivent le faire **avant le 30 avril prochain**. Afin d'établir d'ores et déjà des prévisions d'effectifs pour la rentrée 2022, les parents des enfants nés en 2019 sont également invités à effectuer cette démarche. Le tableau ci-après récapitule la procédure d'inscription et le calendrier, en fonction de chaque situation :

INSCRIPTIONS	PÉRIODES	MODALITÉS
Enfants nés en 2018 et 2019, n'ayant pas encore déposé de dossier d'inscription. <i>Seuls les enfants ayant 3 ans dans l'année civile pourront entrer à l'école</i>	Dès à présent	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Télécharger un dossier sur le site <a href="http://www.villedelacrau.fr">www.villedelacrau.fr</a> (Rubrique « Démarches Enfance/Jeunesse »),</li> <li>✓ Compléter et retourner ce dossier en Mairie <b>avant le 30 avril 2021</b>, soit par courrier (Boulevard de la République - 83260 La Crau), soit en le déposant dans la boîte aux lettres murale de la Mairie principale.</li> </ul>
Nouveaux arrivants	Dès à présent	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Télécharger un dossier sur le site <a href="http://www.villedelacrau.fr">www.villedelacrau.fr</a> (Rubrique « Démarches Enfance/Jeunesse »),</li> <li>✓ Compléter et retourner ce dossier en Mairie <b>avant le 30 avril 2021</b>, soit par courrier (Boulevard de la République - 83260 La Crau), soit en le déposant dans la boîte aux lettres murale de la Mairie principale.</li> </ul>
Passage de grande section de maternelle au CP	A partir du mois d'avril 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les familles seront destinataires d'un mail les informant de la procédure d'inscription pour le passage au cours préparatoire.</li> <li>✓ Les dossiers d'inscription devront être faits pour tous les enfants, y compris ceux ne changeant pas d'établissement scolaire (Groupe scolaire Marcel Pagnol).</li> </ul>
Restauration scolaire	De mai à fin juillet 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les inscriptions devront être effectuées via le Portail Famille.</li> <li>✓ Les familles seront destinataires d'un mail leur mentionnant l'ouverture des inscriptions sur le Portail.</li> </ul> <p><b>Attention !</b> Des pièces justificatives seront à joindre au dossier. A défaut, la demande d'inscription au restaurant scolaire sera refusée.</p>

### À NOTER

L'affectation des enfants sera confirmée avant la fin du mois de juin. Les élèves dont les dossiers auront été transmis ultérieurement seront répartis dans les différentes écoles du territoire, en fonction des places disponibles.

### Pour + d'Infos :

Service Education - 04.94.01.56.80  
ou [restaurationscolaire@villedelacrau.fr](mailto:restaurationscolaire@villedelacrau.fr)

## RESTAURATION SCOLAIRE

### ANIMATION ANTI-GASPILLAGE

Les élèves de CM2 de l'école Jean Aicard ont participé le 18 février dernier à cette animation. L'objectif était de leur faire prendre conscience de l'importance de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Deux animatrices de l'association « L'Econome », très investie dans la démarche anti-gaspillage, ont ainsi proposé aux enfants différents petits ateliers interactifs les sensibilisant notamment sur la saisonnalité des fruits et légumes, les modes de culture ou la conservation des aliments.



### OPÉRATION PETIT-DÉJEUNER

Que prendre au petit-déjeuner ? Pourquoi ce premier repas de la journée est-il si important ? Quels sont ses bienfaits ?... Les élèves de CP et de CE1 de l'école Jules Ferry ont pu obtenir les réponses à toutes ces questions à l'occasion d'un petit-déjeuner pédagogique organisé le 11 mars par le Service de la Restauration Scolaire, en partenariat avec la société ELIOR. Concrètement, les jeunes élèves ont pu constituer leur plateau idéal et recevoir toutes les explications utiles sur les différentes familles d'aliments et leurs apports. Une diététicienne était d'ailleurs présente pour les conseiller au mieux.



## ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAL D'ÉTÉ

Malgré les dates quelque peu particulières des vacances scolaires estivales de cette année, et afin que les familles puissent prendre leurs dispositions en toute connaissance de cause, nous vous informons que, sous réserve de nouvelles restrictions gouvernementales, l'Accueil de Loisirs Communal d'Été fonctionnera **du mercredi 7 juillet au mardi 31 août 2021**.

Le formulaire nécessaire aux demandes de pré-inscription à l'Accueil de Loisirs Communal d'Été sera disponible en format PDF, **à compter du lundi 3 Mai 2021**, sur le site internet de la Ville [www.villedelacrau.fr](http://www.villedelacrau.fr), onglet «Démarches» puis rubrique «Enfance/Jeunesse».

Les modalités d'inscription et les pièces requises vous seront indiquées dans ce formulaire.

Pour rappel, l'Accueil de Loisirs Communal d'Été est réservé aux enfants âgés de 3 à 10 ans. Les enfants de 11 ans et plus peuvent être accueillis par le JIS.



## USCC FOOTBALL

### STAGE DES VACANCES D'AVRIL

L'Union Sportive Carqueiranne-La Crau organise un stage de perfectionnement durant la première semaine des vacances de printemps. Ce stage est ouvert aux garçons et filles licenciés des catégories U6 à U14, ainsi qu'aux jeunes souhaitant tester le football.

- ✓ **Dates** : du lundi 26 au vendredi 30 avril 2021
- ✓ **Horaires** : tous les jours, de 8h30 à 16h30
- ✓ **Lieu** : Complexe Sportif de l'Estagnol à La Moutonne

#### ✓ **Programme**

**8h30 - 9h30** : Accueil des stagiaires

**10h - 12h** : Perfectionnement technique

**12h - 13h** : Repas & temps libre  
(prévoir son pique-nique)

**13h - 14h** : Jeux, quizz

**14h - 16h** : Tournois, matchs à thèmes

**16h** : Goûter

**16h30** : Départ des stagiaires

**Vendredi** : Journée spéciale Festifoot, Tournoi et Golf Foot, avec goûter et remise des récompenses à 16h.

- ✓ **Tarif** : 90 € les 5 jours (repas non compris), tarif réduit de 160 € pour 2 enfants de la même famille. Le club s'engage à un remboursement intégral si le contexte sanitaire ne permet pas la tenue du stage.

#### INFOS ET INSCRIPTIONS :

06.80.65.06.93 / [uscclub@gmail.com](mailto:uscclub@gmail.com)

# SPORT



**Marie-Claude GARCIA**  
Adjointe au Maire  
déléguée aux activités et vie  
associative sportives



# COVID-19

## LA VACCINATION EN QUESTIONS

Dans le département du Var, la campagne de vaccination qui a débuté le 6 janvier dernier dans les EHPAD monte régulièrement en puissance pour protéger les populations les plus fragiles : les personnes de plus de 75 ans, les personnes de plus de 50 ans à 74 ans atteintes de comorbidités, mais également les personnels de santé.

### Où puis-je me faire vacciner ?

Pour les personnes âgées résidant en Ehpad, la vaccination peut être organisée au sein de leur établissement. Pour les autres personnes prioritaires, la vaccination peut avoir lieu dans les centres de vaccination, dans le cabinet médical de leur médecin traitant ou dans les pharmacies d'officine depuis le 15 mars.

### Où trouver la liste des centres de vaccination proches de chez moi ?

Au 18 mars 2021, le département du Var compte 17 centres de vaccination opérationnels. La liste est disponible sur le site internet de la préfecture, [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr), ou sur celui de l'Agence Régionale de Santé, [www.paca.ars.sante.fr](http://www.paca.ars.sante.fr).



### Pourquoi n'y a-t-il pas de centre de vaccination à La Crau ?

Avant même l'ouverture de la campagne vaccinale, la Ville a proposé au Préfet d'ouvrir des lignes de vaccination à l'Espace Culturel Jean-Paul Maurric. A ce jour, compte tenu des possibilités d'approvisionnement en vaccins, nous n'avons malheureusement pas obtenu d'avis favorable. Néanmoins, les Crauroises et les Craurois disposent à proximité du centre de vaccination d'Hyères, et y prennent d'ailleurs majoritairement rendez-vous. C'est pourquoi, la Ville de La Crau a souhaité apporter son soutien à la Ville d'Hyères en mettant du personnel communal à disposition du centre. Ce sont ainsi quatre agents communaux qui sont mobilisés une à deux demi-journée(s) par semaine pour répondre aux appels du public et effectuer la prise de rendez-vous.

### Comment fonctionne le centre de vaccination d'Hyères ?

Celui-ci est ouvert depuis le 18 janvier au Forum du Casino (3 Avenue Ambroise Thomas). Il a débuté la campagne avec 3 lignes de vaccination et accueille 6 lignes depuis le 15 mars, ce qui permet désormais un rythme de 2000 vaccinations par semaine. Il accueille, du lundi au samedi, les personnes de plus de 75 ans et celles de plus de 50 ans atteintes de comorbidités munies d'un certificat médical validant sa compatibilité avec le vaccin Pfizer. La prise de rendez-vous préalable est obligatoire soit sur le site internet [www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr), soit par téléphone au 04.22.14.64.51.

**A noter :** un centre est également ouvert à La Garde (Salle Justin Mussou) avec prise de rendez-vous sur doctolib ou au 04.94.48.22.35.





## VAR BATTERIES



Précédemment installé à Hyères où son activité était principalement centrée sur le stockage et la livraison, l'établissement Var Batteries a déménagé à La Crau depuis novembre 2020 et dispose désormais d'un espace boutique ouvert au public. Cet établissement familial est grossiste en batteries de tout type, que ce soit pour véhicules (autos, motos, jets-ski, bateaux, golfettes, camping-cars, véhicules agricoles...) ou de plus petit format pour des usages plus spécifiques (trottinettes électriques, jouets d'enfants...) : plus de 10 000 batteries sont ainsi actuellement en stock dans ses vastes locaux du Chemin Long ! Il propose également une large gamme d'accessoires tels que boosters, piles, chargeurs et câbles de démarrage.

Que vous soyez particulier ou professionnel, vous pouvez accéder au catalogue de batteries et d'accessoires disponibles sur le site internet [www.varbatteries.fr](http://www.varbatteries.fr), et commander vos produits soit par le formulaire de contact en ligne, soit par mail ou téléphone, soit directement sur place en boutique. Notez enfin qu'un service gratuit de livraison est proposé sur tout le département, sans minimum d'achat et que toute commande peut également être expédiée au niveau national.

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 9h à 12h  
2581 Chemin Long  
Tel : 04.22.14.64.17  
Mail : [contact@varbatteries.fr](mailto:contact@varbatteries.fr)  
Site internet : [www.varbatteries.fr](http://www.varbatteries.fr)

# DEVELOPPEMENT ECO

## LA ZONE

Après avoir géré un restaurant à Bandol pendant 10 ans, Marjorie et Maxime TAGGIASCO ont repris le restaurant-snack-café de la ZAC Gavarry en février dernier. Désormais dénommé « La Zone », en référence bien évidemment à son lieu d'implantation, l'établissement propose pour l'instant un service de vente à emporter, le midi uniquement. Vous pouvez donc retrouver à la carte qui a été adaptée aux circonstances : tacos, paninis, kebabs, burgers, barquettes de frites maison, mais aussi salades, plat du jour, boissons et desserts faits maison. Le plat du jour est annoncé quotidiennement sur les réseaux sociaux ; les commandes sont prises avant 12h et sont à récupérer sur place. Marjorie et Maxime seront ravis de vous accueillir à « La Zone », en salle intérieure ou en terrasse, dès que le contexte sanitaire le permettra et de vous proposer dès lors une carte plus étoffée et diversifiée basée sur une cuisine à tendance plutôt traditionnelle et provençale réalisée à partir de produits frais.



Ouvert du lundi au vendredi  
Service à emporter de 9h30 à 14h actuellement  
44 Rue Ampère - ZAC Gavarry  
Tel : 06.99.08.28.34  
Mail : [lazone.lacrau@hotmail.com](mailto:lazone.lacrau@hotmail.com)  
Facebook : La Zone Restaurant/Snack/Café - La Crau  
Instagram : @restaurantlazone



**Christian LESCURE**  
Conseiller Municipal délégué  
au Développement Economique,  
Commerce, Artisanat, Foires  
et Marchés

## A NOTER

Pour toute demande de parution dans la rubrique « Développement économique » du mensuel municipal, il convient de prendre contact directement avec le Service Communication de la Ville de La Crau (téléphone : 04.94.01.56.88). Il est précisé qu'aucun démarchage ne sera réalisé auprès des artisans et commerçants.

Par ailleurs, aucune annonce ne pourra être diffusée si le local d'activité n'a pas été dûment déclaré auprès du Service de l'Urbanisme et s'il n'est pas conforme à la réglementation en termes de sécurité et d'accessibilité.

## LE POINT SUR...

### LE PROJET DE GENDARMERIE



**Christian SIMON**  
Maire de La Crau



**Hervé CILIA**  
Adjoint au Maire  
délégué à la sécurité et  
aux risques majeurs

Dans le cadre de sa politique en matière de sécurité, la Commune a fait le choix d'accueillir une brigade de gendarmerie sur son territoire. Ce projet d'envergure, qui a émergé lors du précédent mandat, consiste en la construction d'une caserne de gendarmerie et des logements destinés à accueillir les gendarmes et leurs familles. Nous vous proposons un point sur l'avancée actuelle du projet et sur le phasage envisagé pour sa réalisation.

#### Une localisation stratégique

La Commune a fait l'acquisition en 2017 d'un terrain de 6 045 m<sup>2</sup>, situé Route des Avocats, à proximité immédiate du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var (CDG 83). Cet emplacement permettra l'implantation de la Gendarmerie sur un site idéalement positionné à équidistance entre La Crau et La Moutonne, favorisant ainsi l'amélioration des délais de réactivité et d'intervention d'urgence sur l'ensemble du territoire. De plus, l'équipement pourra bénéficier de la voirie d'accès et du parking visiteurs créés lors de la construction du CDG 83.

#### Un concours d'architecture

Un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse a été lancé par la Ville en mai 2020. Pour rappel, l'objectif de cette procédure est de choisir simultanément le projet qui sera réalisé et son auteur. Une forte participation est à souligner puisque 62 bureaux d'architecture ont alors candidaté. Une première pré-sélection, effectuée par un jury, a permis de retenir 4 candidats qui ont tous remis un projet architectural abouti. Après classement des propositions par le jury, le lau-

réat a été désigné par le Maire en décembre 2020. Il s'agit du groupement composé de CAIRE Architecture (La Ciotat La Seyne-sur-Mer), du Bureau d'Etudes EGIS Bâtiments Méditerranée (Marseille) et du Bureau d'Etudes Acoustique & Conseil (Venelles). La Ville a signé le contrat de maîtrise d'œuvre avec ce groupement le 26 février 2021.

#### Le projet

Vous pouvez voir en illustration les premières esquisses de la future Gendarmerie. Naturellement, des évolutions et modifications peuvent encore intervenir, mais vous pouvez malgré tout visualiser le projet tel qu'il a été globalement défini.

Ainsi, la Brigade de Gendarmerie de La Crau comprendra :

- ✓ Un bâtiment principal pour l'accueil du public et l'espace professionnel, d'une superficie de 260 m<sup>2</sup> environ,
- ✓ 19 logements dont un pouvant être transformable en bureau en cas de besoin,
- ✓ Des locaux techniques (garage pour véhicules de service, local groupe électrogène, etc.),
- ✓ Des espaces collectifs (lingerie, local cycles, local ménage, etc.).

De manière générale, le projet privilégie les volumétries simples s'intégrant dans le site et complétant harmonieusement le bâtiment proche du CDG 83. Les logements de la caserne sont conçus comme des petits pavillons, correspondant à l'habitat du secteur.

Enfin, l'ensemble du site sera paysagé en privilégiant les essences méditerranéennes peu consommatrices en eau.





## PHASAGE DU PROJET

- ➊ Réalisation des études de conception :  
12 mois environ  
Soit une échéance en mars 2022
- ➋ Sélection des entreprises de travaux  
et conclusion des marchés publics  
correspondants : 3 mois  
Soit une échéance en juin 2022
- ➌ Réalisation des travaux : 15 mois environ  
Soit une échéance à fin 2023



## FINANCEMENT

### DÉPENSES

- ✓ Achat du terrain viabilisé (en 2017) : 742 745 Euros HT
- ✓ Coût total estimé de l'opération (hors foncier), comprenant notamment les travaux, les études, le concours de maîtrise d'œuvre, la sécurité : 6,374 millions d'Euros HT

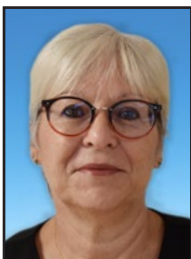
### SUBVENTIONS

- ✓ Subvention de l'Etat (18% du coût plafond des unités de logement) : 648 000 Euros
- ✓ Subvention du Conseil Régional Sud PACA (attribuée en 2018) : 600 000 Euros
- ✓ En cours de demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) du plan « France Relance »

# ENVIRONNEMENT

## LE SERVICE DE PROPRETÉ URBAINE

**MOBILISÉ 7 JOURS / 7  
POUR UNE VILLE PROPRE**



**Anne-Marie METAL**  
Adjointe au Maire  
et Conseillère Métropolitaine  
déléguée à la Propreté,  
aux Déchets  
et aux Espaces Verts

Placé sous la responsabilité de l'Antenne Métropolitaine de La Crau depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Service de la Propreté Urbaine assure au quotidien la propreté de l'espace public, mission essentielle puisque participant véritablement au mieux-vivre à La Crau.

### Les différentes missions du service

Constitué de 11 agents et d'un chef d'équipe, le Service de Propreté Urbaine a pour mission principale le nettoyage des 95 km de chaussées communales ainsi que des places et trottoirs. Il assure également :

- ✓ le nettoyage du centre-ville de La Crau après les marchés du mercredi et du dimanche, et de celui de La Moutonne après le marché du samedi matin,
- ✓ le nettoyage systématique des sites de manifestations en plein air avant, éventuellement pendant (lorsque l'événement s'étend sur plusieurs jours) et après chacune de ces manifestations
- ✓ la collecte des poubelles installées sur le domaine public,
- ✓ le vidage et l'approvisionnement des bornes de propreté canine,

- ✓ le ramassage des déchets sur la voie publique, y compris les dépôts sauvages,
- ✓ le ramassage des feuilles mortes et le désherbage en centre-ville de La Crau, de La Moutonne et dans certains lotissements,
- ✓ les interventions de nettoyage ponctuel sur la chaussée notamment suite à des accidents.

### Un plan de propreté récemment remanié

Les interventions du service dans chaque secteur du territoire communal sont organisées dans le cadre d'un plan de propreté. Un nouveau plan est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et intègre désormais une activité quasiment non-stop du service, que ce soit en journée (avec une présence des équipes non plus uniquement le matin mais aussi l'après-midi du lundi au jeudi) ou en semaine (avec un planning de tournées prévu 7 jours sur 7, du lundi au dimanche). Outre une présence plus marquée sur le terrain et dans les différents quartiers de la ville, cette permanence des effectifs a pour effet une plus grande réactivité notamment en cas d'imprévu à gérer.

Concrètement, dans le cadre du plan de propreté, le nettoyage des rues du centre-ville de La Crau et de celui de La Moutonne est assuré tous les jours. Les axes les plus fréquentés sont nettoyés trois fois par semaine et l'ensemble des quartiers bénéficie d'au moins un passage hebdomadaire.

### Acquisition d'une nouvelle balayeuse

Le service dispose depuis le mois de janvier d'une nouvelle balayeuse équipée d'un karcher. Elle complète le parc de matériel existant composé de 2 autres balayuses, d'une laveuse (renouvelée en 2019), d'un VL avec benne et de 3 goupils (petits véhicules électriques). Il est par ailleurs à souligner que la balayeuse plus particulièrement affectée au nettoyage du secteur de La Moutonne devrait être changée en fin d'année 2021. Ces différents renouvellements permettront aux agents de disposer d'un matériel performant permettant d'améliorer leurs conditions de travail.

### A NOTER

Dans le cadre d'un marché intervenu avec la Métropole, le Service de la Propreté Urbaine est renforcé par une équipe de 10 travailleurs handicapés de l'ESAT des Palmiers. Ces derniers effectuent du balayage manuel et interviennent une fois par semaine en centre-ville de La Crau, en centre-ville de La Moutonne et dans différents quartiers de la ville.



L'équipe de la Propreté Urbaine avec Anne-Marie METAL, Maire adjointe

## LE FUTUR LYCÉE DU GOLF HÔTEL OUVRIRA EN 2024

La maquette du nouveau bâtiment du lycée professionnel du Golf Hôtel a été dévoilée le 11 mars dernier. L'actuel établissement qui accueille 952 élèves de la seconde à la terminale dans les domaines de l'hôtellerie, la restauration et le tourisme, est situé en zone inondable. Après la dernière inondation survenue en novembre 2019, qui a causé la fermeture de ses portes durant une semaine, il était urgent de trouver une solution. La Région Sud s'est mobilisée sur ce projet ; la Métropole a mis à disposition un terrain de 22 000 m<sup>2</sup> et réalisera un giratoire, un quai de bus ainsi qu'un parking de 170 places. Situé en face de l'hôpital d'Hyères, il ouvrira ses portes en 2024. Imaginé par le cabinet Duchier Pietra, le nouveau lycée sera bioclimatique et s'inscrira dans le Plan Climat régional « une COP d'avance ». Il répond aux objectifs de performance énergétique, de confort, de santé des occupants et de gestion durable du bâtiment. Le végétal et le bois seront très présents et 500 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques seront disposés sur les locaux techniques. Et petite nouveauté pour 2024 : en plus des formations du CAP au BTS, une section d'enseignement général et technologique sera créée pour l'ouverture du baccalauréat technologique « Hôtellerie-Restauration ».



## CHALUCET : L'ESPACE DE COWORKING TVT OUVERT A TOUS LES ETUDIANTS

Comme 2020, l'année 2021 reste difficile pour les étudiants. La Métropole les soutient et leur ouvre les portes de l'espace de coworking situé à Chalucet. TVT Innovation, en tant qu'agence de développement économique de la Métropole et acteur engagé auprès des structures de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le territoire, lance deux opérations pour soutenir les étudiants en mal de présence humaine : la journée coworking à 1€ (au lieu de 10€) à réserver sur [coworking@tvt.fr](mailto:coworking@tvt.fr) avec sa carte d'étudiant ; et le coworking suspendu : cinq journées offertes à chaque étudiant tous les mois jusqu'en juillet 2021. Le but étant de leur permettre de renouer du lien en travaillant au cœur de l'écosystème entrepreneurial toulonnais, dans un espace de coworking, entourés d'autres étudiants et d'entrepreneurs, avec une connexion wifi haut débit et du café. Une petite parenthèse chaleureuse pour soutenir nos étudiants en cette période difficile.

## LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE : AGISSONS !

En moyenne chaque année, 52,56 kilos de déchets alimentaires sont jetés par habitant dans les poubelles de notre territoire. Les conséquences sont lourdes, sur le plan environnemental (émission de gaz à effets de serre), économique (le gaspillage alimentaire représente entre 12 et 20 milliards d'euros par an en France soit l'équivalent de 159 euros par personne pour les seuls ménages), éthique et social (1 personne sur 10 a du mal à se nourrir). Des solutions existent pour que chacun agisse à son niveau, à la maison : en réduisant ses poubelles (en établissant par exemple les menus de la semaine pour mieux gérer son stock alimentaire, ou en cuisinant les restes, etc) ; en compostant ses déchets organiques : la Métropole et le SITTOMAT mettent des composteurs organiques à disposition des ménages ; ou encore en téléchargeant des applications sur le sujet, comme Too Good To Go, qui permet aux restaurateurs, boulangers, pâtisseries et épiciers de mettre à disposition leurs invendus, à petit prix.





**Jean-Pierre EMERIC**  
Adjoint au Maire  
et Conseiller Métropolitain  
délégué à l'Aménagement  
du territoire

## LE POINT SUR...

# LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME Point n°3

### Evolution de l'occupation de l'espace

Le mois dernier, nous évoquons l'actualisation du diagnostic lié à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette actualisation se poursuit, notamment à propos de l'évolution de l'occupation du sol sur le territoire communal.

C'est ainsi que le diagnostic s'intéresse à la progression de l'urbanisation sur le territoire communal de 2003 à 2020.

Durant cette période, soit depuis près de vingt ans, la progression de l'urbanisation sur les espaces agricoles et naturels a été notable, totalisant 152 hectares. Le rythme annuel moyen de cette consommation d'espace agricole ou naturel pour les besoins du développement de la ville s'élève en moyenne à près de 9 hectares. Il concerne majoritairement l'espace agricole.

La Ville de La Crau a été en quelque sorte victime de son succès et l'enjeu pour la décennie à venir sera de fixer des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Mode d'occupation du sol	MOS 2003 (hectares)	MOS 2020 (hectares)	CONSUMMATION D'ESPACE 2003-2020 (hectares)	RYTHME ANNUEL 2003-2020 (hectares)
Espaces artificialisés	767	919	152	9
Espaces agricoles	1 794	1 661	-133	-8
Espaces naturels	1 122	1 103	-19	-1
Surfaces en eau	14	14	0	0
Zones humides	58	58	0	0
<b>TOTAL territoire communal</b>	<b>3 755</b>	<b>3 755</b>		

*Consommation d'espace agricole ou naturel pour le développement de la ville*  
Sources : MAP architecture ; Syndicat mixte du SCOT Provence Méditerranée ; AUDAT.  
MOS : mode d'occupation du sol.

### Vers un projet de territoire économe en consommation d'espace

Divers textes de loi nationaux et/ou européens imposent dorénavant une gestion économe de l'espace à travers les PLU. Parmi ces textes, citons en particulier :

- ✓ La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 dite loi « ALUR », ayant renforcé les obligations de lutte contre l'étalement urbain.
- ✓ Le plan biodiversité, publié le 4 juillet 2018, ayant fixé le plan de lutte contre l'artificialisation des sols.

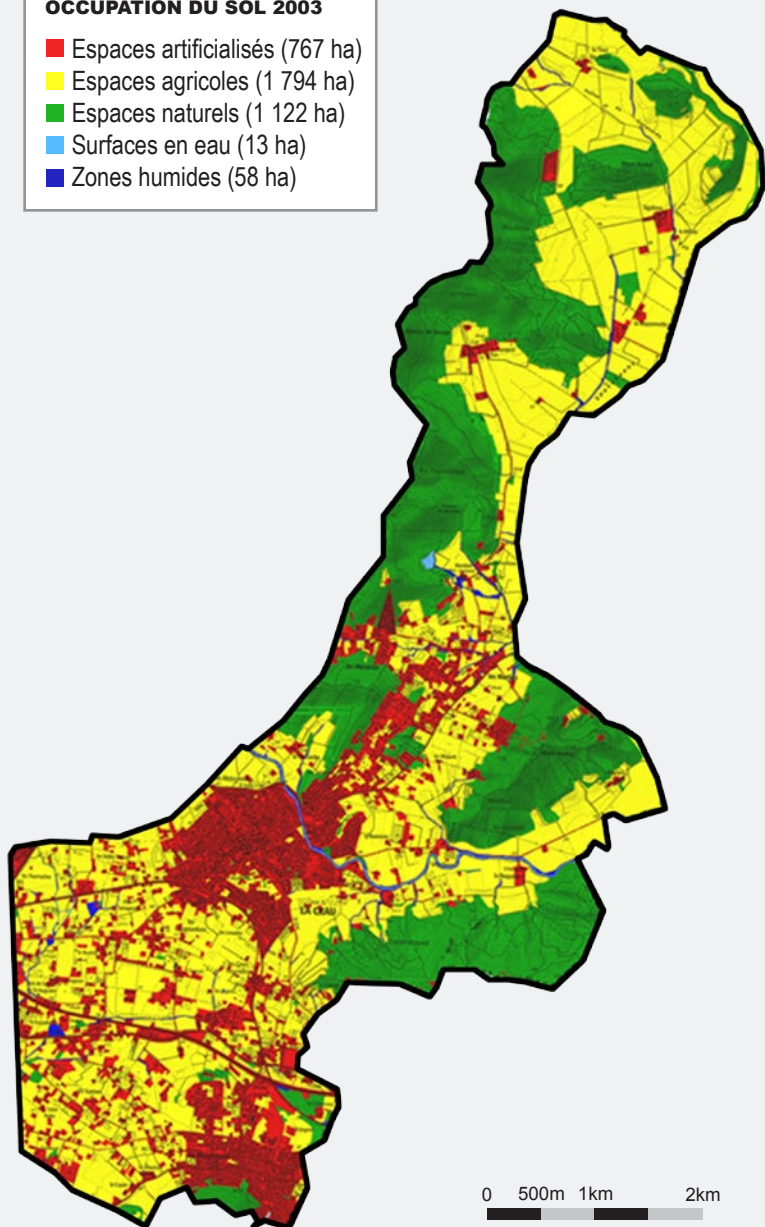
La révision du PLU est l'occasion d'établir un projet de territoire économe en consommation d'espace agricole et/ou naturel, afin de concilier leur préservation et la satisfaction des besoins de développement urbain et le bien être des habitants. Le principe de cette gestion économe de l'espace sera mis en lien avec les autres enjeux territoriaux abordés par le PLU (déplacements, habitat, économie, biodiversité, risques, paysage, ressource en eau, etc.). Ce travail est en cours et vous sera présenté ultérieurement dans la phase de révision du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU.



2003

**OCCUPATION DU SOL 2003**

- Espaces artificialisés (767 ha)
- Espaces agricoles (1 794 ha)
- Espaces naturels (1 122 ha)
- Surfaces en eau (13 ha)
- Zones humides (58 ha)

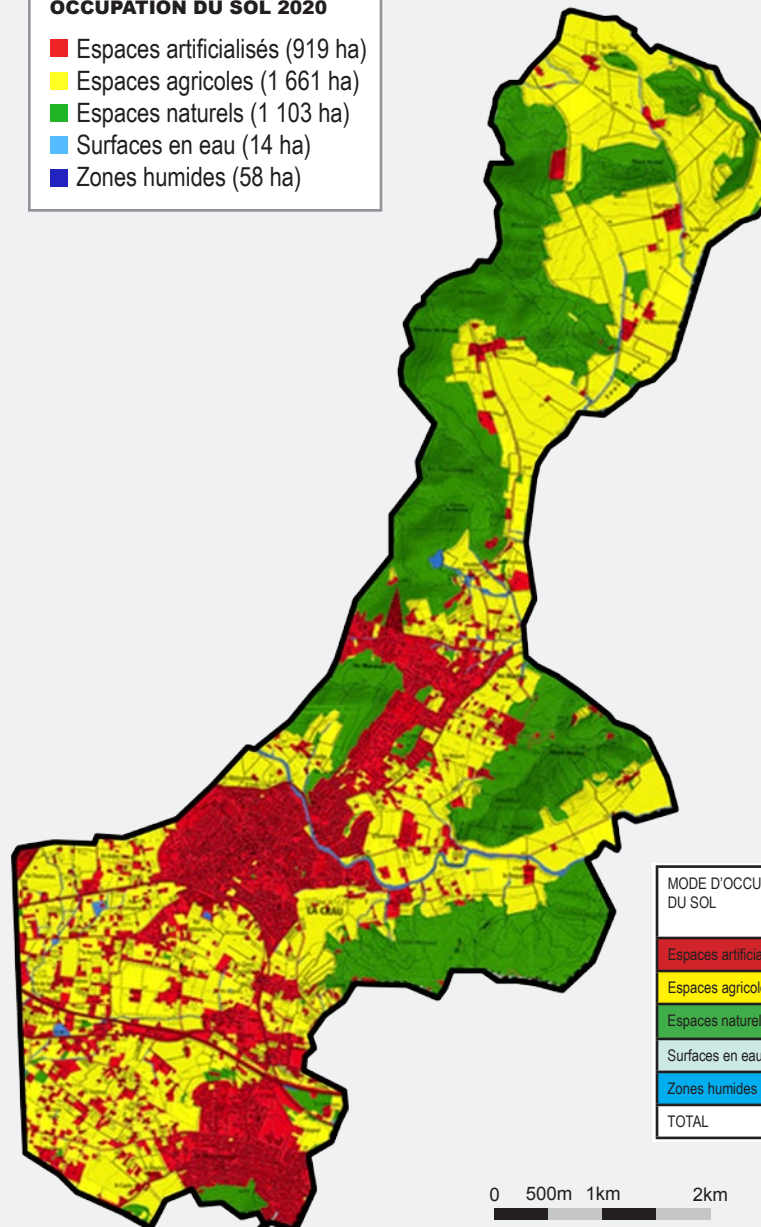


Carte de l'occupation du sol en 2003. Sources : MAP architecture ; Syndicat mixte du SCOT Provence Méditerranée ; AUDAT.

2020

**OCCUPATION DU SOL 2020**

- Espaces artificialisés (919 ha)
- Espaces agricoles (1 661 ha)
- Espaces naturels (1 103 ha)
- Surfaces en eau (14 ha)
- Zones humides (58 ha)



Carte de l'occupation du sol en 2020. Sources : MAP architecture ; Syndicat mixte du SCOT Provence Méditerranée ; AUDAT.

MODE D'OCCUPATION DU SOL	MOS 2014 (ha)	MOS 2020 (ha)	CONSO 2014-2020 (ha)	RYTHME ANNUEL 2014-2020 (ha)
Espaces artificialisés	898	919	21	4
Espaces agricoles	1680	1661	-19	-3
Espaces naturels	1106	1103	-3	0
Surfaces en eau	14	14	0	0
Zones humides	58	58	0	0
TOTAL	1755	1755	-22	-4

**Rappel des modalités de concertation publique :**

Dans le cadre de la concertation publique liée à la révision du PLU, les habitants sont invités à faire parvenir leurs requêtes par l'un des moyens à leur disposition, notamment via l'adresse électronique « [mtpm.plu@metropoletpm.fr](mailto:mtpm.plu@metropoletpm.fr) » ou encore le registre ouvert en Mairie de La Crau (cf. *tableau des modalités, mensuel municipal d'information de février 2021, page 15*). Les courriers et courriels devront préciser l'objet : « révision du PLU de La Crau ».

**Page internet dédiée :**

Une page internet est dédiée au PLU et à la concertation publique : [http://www.villedelacrau.fr/laville\\_PLU.html](http://www.villedelacrau.fr/laville_PLU.html)

Les personnes intéressées peuvent y trouver les différents actes de procédures (délibérations, ...), et très prochainement, les articles parus dans le mensuel municipal d'information puis, au fur et à mesure de leur élaboration, les pièces constituant le projet de révision du PLU.

# ESPACE D'EXPRESSION

## ENSEMBLE POUR LA CRAU

Courrier : boîte aux lettres devant la mairie

C'est une bien triste nouvelle, notre grande amie Marie-Thé Grinda nous a quittés, emportée par une maladie qui s'est révélée soudainement.

Marie-Thé laisse un grand vide dans notre association. Elle a été de tous nos combats et toujours présente sur nos listes pour les élections municipales à La Crau. Elle n'imposait jamais ses avis, mais on s'est toujours félicité de les avoir suivis. Catholique, elle avait une approche de la foi plus proche des prêtres ouvriers que des plus traditionalistes... Elle s'investissait aussi dans une association d'accueil des familles à la prison de La Farlède, et son sens de l'écoute (sans juger, disait-elle) réconfortait ces familles dans leurs moments douloureux.

Elle avait également longtemps accueilli les Craurois(e)s en tant que bénévole à la bibliothèque de la commune. Marie-Thé a donné beaucoup de son temps et de son cœur pour les autres. Merci à elle. Nous pensons très fort à sa famille.

Les travaux ont repris sur la route de Pierrefeu (RD 29), du Chemin des Aulnes jusqu'au Chemin des Genévriers. Nous apprécions l'arrivée prochaine de cette piste cyclable sécurisée (vélos et piétons...), tellement réclamée. Mais selon les endroits, soit on coupe les arbres en bord de route (toujours contestable en zone ZNIEFF ?), soit on ne les coupe pas. Parfois, on prend 2m sur le côté, ou bien rien, ou bien 10m... Quelques éclaircissements de la part des services seraient les bienvenus !

Attention, la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a débuté. On sait que la compétence a été transférée à la Métropole TPM, et qu'au final, les modifications apportées seront votées à TPM. Raison de plus pour que chacun soit attentif et agisse en amont. Comment ? En consultant les articles sur le bulletin municipal ou sur le site de La Crau (en y envoyant déjà vos requêtes), et en se préparant à participer aux réunions publiques.

La vie culturelle est terriblement impactée par la crise sanitaire... La diffusion des concerts ZIK A MAURRIC du vendredi est une éclaircie. Bravo.

**Vos élus : Maguy Fache - Jean Codomier**



## DON DU SANG

Notez la date de la prochaine collecte de sang prévue à La Crau :

**MERCREDI 21 AVRIL 2021**

**De 15h à 19h30**

**Club House du Complexe Sportif de l'Estagnol - La Moutonne**

Cette collecte sera organisée dans le strict respect des consignes sanitaires. Vous pourrez au préalable prendre rendez-vous sur le site internet <https://mon-rdv-dondu-sang.efs.sante.fr>

**Important !** En période de couvre-feu, vous êtes autorisés à vous déplacer pour donner votre sang après 19h, au motif de l'assistance aux personnes vulnérables (case n°3 de l'attestation dérogatoire de déplacement)

### + d'Infos :

Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles  
Tel : 06.21.89.80.91 (M. VAINGUER) Mail : [adsblacrau83@gmail.com](mailto:adsblacrau83@gmail.com)  
Site internet : <http://sites.google.com/site/adsblacrau>

## PLANNING DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET DECHETS VERTS

AVRIL / MAI 2021

ZONES	AVRIL	MAI
<b>ZONE 1 :</b> Parc de La Moutonne / L'Estagnol / L'Estalle	Mercredi 7	Lundi 3
<b>ZONE 2 :</b> La Pie / La Durande / La Haute-Durande	Mardi 6	Mardi 4
<b>ZONE 3 :</b> Centre La Moutonne / La Tourisse / Les Tassys / La Bouisse / La Capite	Jeudi 1 <sup>er</sup>	Jeudi 6
<b>ZONE 4 :</b> La Giavy / Les Vannes / Terre Noire	Vendredi 2	Vendredi 7
<b>ZONE 5 :</b> Les Cougourdons / Clairval / La Ruytèle / Tamagnon	Lundi 12	Lundi 10
<b>ZONE 6 :</b> Le Petit Tamagnon Les Pious	Mardi 13	Mardi 11
<b>ZONE 7 :</b> Rocade de l'Europe / Les Tourraches / Le Patrimoine Hameau des Pourpres	Jeudi 8	Mercredi 19
<b>ZONE 8 :</b> Les Arquets Sud / Les Levades / Les Goys Fourmiers Les Avocats / Gavarry	Vendredi 9	Vendredi 14
<b>ZONE 9 :</b> Les Arquets Nord / Les Maunières / Jean Toucas 1 <sup>ère</sup> DFL / 22 <sup>ème</sup> BMNA / Les Pinsons / Les Rouges-Gorges	Lundi 19	Lundi 17
<b>ZONE 10 :</b> Les Escudiers	Mardi 20	Mardi 18
<b>ZONE 11 :</b> Les Meissonniers	Jeudi 15	Jeudi 20
<b>ZONE 12 :</b> Les Longues / Notre-Dame / La Mondrive	Vendredi 16	Vendredi 21
<b>ZONE 13 :</b> La Gensolenne / La Grassette / La Bastidette / Le Mont-Redon	Lundi 26	Mercredi 26
<b>ZONE 14 :</b> La Monache / Les Sauvans / Le Collet Long	Mardi 27	Mardi 25
<b>ZONE 15 :</b> Le Vallon du Soleil Les Martins	Jeudi 22	Jeudi 27
<b>ZONE 16 :</b> Maraval / Montbel	Vendredi 23	Vendredi 28

### + D'INFOS

- ✓ Pour tout renseignement complémentaire concernant les plannings de collecte, vous pouvez contacter le Numéro Vert «Allo Mairie» : 0 800 00 30 24
- ✓ Toutes les infos utiles et le plan détaillé de chaque zone sont sur le site [www.villedelacrau.fr](http://www.villedelacrau.fr), rubrique «Démarches / Environnement»



# Les infos du



## PORTAIL FAMILLE



**Depuis le 30 mars, vous pouvez effectuer vos pré-réservations (vacances de printemps et mercredis 5<sup>ème</sup> période) sur votre espace « Portail Familles » depuis le site internet du JIS.**

**Etape 1 :** Faire votre demande d'inscription pour l'activité concernée sur le « portail familles ». Vous recevrez du JIS, un mail d'acceptation pour cette demande.

**Etape 2 :** Dès lors, vous pourrez saisir vos pré-réservations journalières **du 30 mars au 9 avril**, pour l'activité concernée. Vous recevrez un nouveau mail avec le détail de votre demande. Durant cette période, vous pourrez modifier vos pré-réservations sur le « portail familles ».

**Etape 3 :** Durant la période de confirmation, **du 13 au 17 avril**, vous accéderez aux réservations validées par le JIS et pourrez effectuer vos règlements via le « portail familles ».

Lors de cette étape, pour toute modification et avant d'effectuer votre paiement, merci de contacter le JIS (04.94.57.81.94 ou [association@jis-lacrau.com](mailto:association@jis-lacrau.com)).

## VACANCES DE PRINTEMPS

**Du lundi 26 avril au vendredi 7 mai 2021**

**Réservations :**  
du mardi 30 mars au vendredi 9 avril 2021

**Confirmations et paiement :**  
du mardi 13 au samedi 17 avril 2021

**Les formulaires d'inscriptions sont téléchargeables sur le site internet [www.jis-lacrau.com](http://www.jis-lacrau.com) ou disponibles à l'accueil du JIS sur rendez-vous**

## MERCREDIS 5<sup>ème</sup> PÉRIODE

**Du mercredi 12 mai au mercredi 30 juin 2021**

**Réservations :**  
du mardi 30 mars au vendredi 9 avril 2021

**Confirmations et paiement :**  
du mardi 13 au samedi 17 avril 2021

# Emploi

## LE JIS RECRUTE !

Pour les petites vacances et le périscolaire (matin, soir et mercredi). Animateurs Titulaires du BAFA (ou tout autres diplômes, titres ou certificats de qualification permettant d'exercer les fonctions d'animation). Envoyez votre C.V et lettre de motivation à Madame la Présidente :

- par courrier : « Espace Pluriel »  
Bd de la République  
83260 La Crau
- par mail à : [association@jis-lacrau.com](mailto:association@jis-lacrau.com)

## HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL DU JIS

*En raison de la crise sanitaire, l'accueil reste fermé au public. Vous pouvez nous contacter par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h ou par mail : [association@jis-lacrau.com](mailto:association@jis-lacrau.com)*

## CONTACTER LE JIS

Tél : 04 94 57 81 94  
Email : [association@jis-lacrau.com](mailto:association@jis-lacrau.com)

Retrouvez nos informations sur le site internet : [www.jis-lacrau.com](http://www.jis-lacrau.com)

## Naissances

Kacy VIVANT  
 Tom DÉNÉ  
 Travis DÉNÉ  
 Layanna CAZALS  
 Pablo SERRA  
 Andréas REVERT  
 Lena PIGNOT BRISSET  
 Lea PIGNOT BRISSET  
 Lara FRATISSIER CORONADO  
 Emmaëlle GERBERON  
 Léon ESCALIER  
 Noé RAVEL  
 Lucas LAPORTE  
 Maëlle MINAIR  
 Joa CHARLES  
 Louis CHAPPE  
 Charlotte DANIEL

## Mariages

Julien CHEVALLIER et Jessika LE NAIR  
 Denis BINVEL et Denise PEREZ

## Décès

André JOLY  
 René TADDEI  
 Serge SCIUTTO  
 Mohamed SERGHINI  
 Pascale BERTRAN épouse VENET  
 Marie-Thérèse REBILLARD (GRINDA)  
 Paul-Pierre CASANOVA  
 Sébastien LÉONE  
 Suzan PETER épouse GRIGRI  
 Gérard QUESSADA

## PERMANENCES

**Patricia ARNOULD**, Conseillère Départementale du Canton de La Crau, tiendra une permanence **le vendredi 23 avril 2021**, de 10h à 12h.  
 Elle recevra sans rendez-vous.

## BOÎTE AUX LETTRES DE LA MAIRIE

La boîte aux lettres de l'Hôtel de Ville est à votre disposition pour déposer tous vos courriers et vos dossiers, ainsi que vos règlements de la restauration scolaire.

Merci toutefois de bien vouloir mettre systématiquement tous vos documents ou chèques sous enveloppe afin d'éviter tout risque de perte.



## ZIK A MAURRIC (#ZAM)

La diffusion des concerts en ligne se poursuit toujours en partenariat avec l'association L'Acrau de la Musique et RVideo 83.

Depuis le 12 février dernier, un concert est mis en ligne sur la chaîne YouTube de la Ville de La Crau chaque vendredi à partir de 19h30. Ces concerts ont été enregistrés dans des conditions 100% Live sur la scène de l'Espace Culturel Jean-Paul Maurric. Il s'agit ainsi de soutenir les artistes et groupes locaux tout en proposant aux Crauroises et aux Craurois, et plus largement au public qui le souhaite, de partager une pause musicale et culturelle bien appréciable dans ce contexte si particulier...  
 A ce jour, sont d'ores et déjà prévus les concerts suivants pour le mois d'avril :

- ✓ **Vendredi 2 avril** : Lao.B (Rap)

- ✓ **Vendredi 9 avril** : Totem (Rock français)
- ✓ **Vendredi 16 avril** : No Mads (Reprises Rock & Années 90)

De nouveaux concerts devraient ensuite être diffusés jusqu'au mois de juin. Le programme exact sera communiqué sur le site [www.villedelacrau.fr](http://www.villedelacrau.fr) ainsi que sur la page Facebook de la Ville.

## RAPPEL ! RETROUVEZ TOUTES LES VIDÉOS SUR LA CHAÎNE YOUTUBE DE LA VILLE !

Vous n'avez pas pu voir les premiers concerts ? Vous ne pouvez pas vous connecter le vendredi soir à 19h30 ? Ce n'est pas un problème ! Les vidéos des concerts restent disponibles sur la chaîne YouTube de la Ville de La Crau. N'hésitez pas, par ailleurs, à vous abonner pour recevoir directement les notifications de nouvelles mises en ligne.

## LES BONNS NUMÉROS

**Mairie** : 04.94.01.56.80  
 Télécopie : 04.94.01.56.83  
 E-mail : [mairie@villedelacrau.fr](mailto:mairie@villedelacrau.fr)

**Allo Mairie !** : 0 800 00 30 24

**Police Municipale** : 04.94.01.56.81

**Gendarmerie** :  
 17 (urgence)  
 04.94.12.15.70 (brigade de Hyères)

**Pompiers** : 18

**SAMU** : 15

**Pharmacies de garde** : 3237

**Dentistes de garde** : 0 892 566 766

**SOS Médecin** : 04.94.14.33.33

SOYEZ ACTEUR DE VOTRE CADRE DE VIE AVEC **L'APPLICATION CITOYENNE**

ACCIDENT - DEGRADATION DECHETS - ANIMAL ERRANT VOIRIE / ESPACES VERTS - INCENDIE / INONDATION CAMBRIOLAGE - TAPAGE



Télécharger dans **l'App Store**

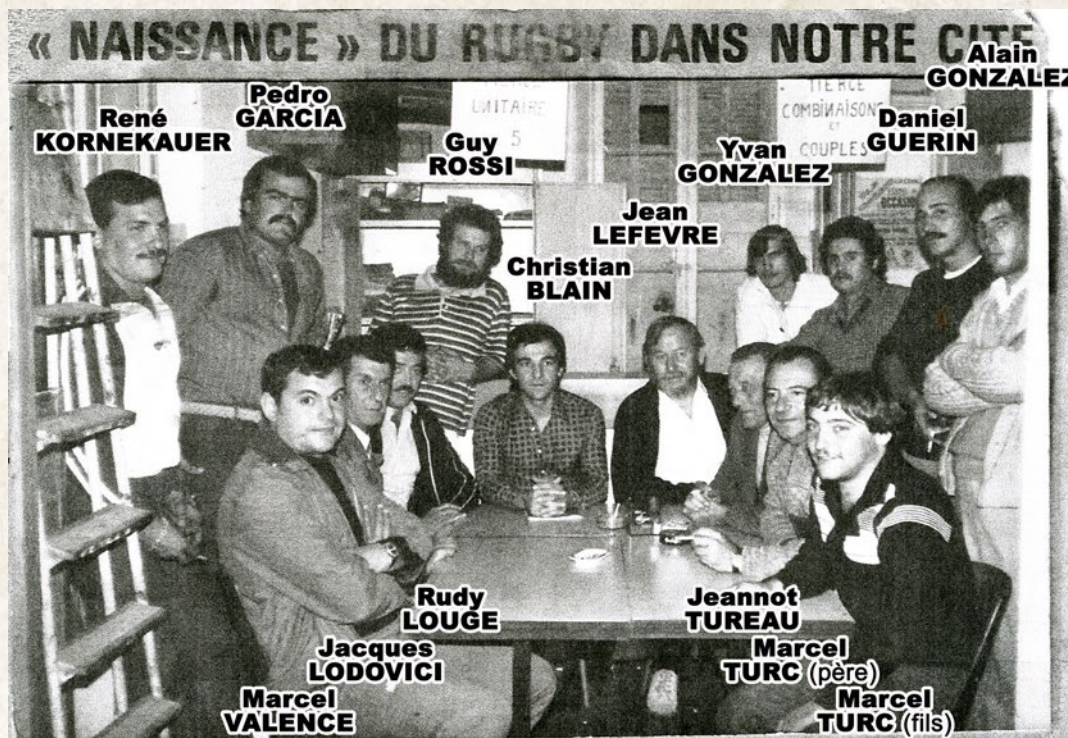
DISPONIBLE SUR **Google Play**

Nous retrouvons Eric LACHIZE pour la suite de l'entretien consacré au club de rugby créé dans les années 80 à La Crau. Après avoir évoqué les conditions de jeu sur le terrain stabilisé, nous arrivons au championnat. Christian BLAIN, le fondateur et président du club, nous a fourni une coupure de journal pour illustrer l'article.

Comme dans les autres sports d'équipe, il y avait davantage de petits clubs (Collobrières, Garéoult, Le Muy...), et des matches de clocher : des derbys avec Solliès-Pont d'abord, puis Carqueiranne par la suite. Les matches contre Solliès-Pont il ne fallait pas les rater. Tout le monde en parlait, et sur le terrain, c'était dur, des « bégonias » partaient dans tous les sens.

Attaquant le championnat de 4<sup>ème</sup> série dans lequel nous étions les petits poucets du rugby local, nous luttons plus avec notre courage qu'avec notre talent. Saison après saison nous réussîmes à gravir les paliers, accédant à la 3<sup>ème</sup>, 2<sup>ème</sup>, puis la 1<sup>ère</sup> série, et en 1987, jouer en « honneur » qui correspondait à la 4<sup>ème</sup> division.

Parmi les matches qui m'ont marqué, je me souviens de celui où nous étions allés jouer à Nice. C'était lors d'un hiver où il avait fait froid. Arrivés au Nikaïa, nous avons trouvé le terrain recouvert de neige, une couche pas très épaisse, certes, mais suffisamment pour que le match soit annulé. Nous, on ne voulait pas s'être déplacés pour rien, on voulait jouer et on ne s'est pas privés d'insister, contre l'avis de l'arbitre : « Ça n'est pas possible, on ne voit même pas les lignes ! ». Christian BLAIN est intervenu : « Et si on les voit, les lignes, on joue ? ». L'arbitre n'était pas contre, alors on a chopé des balais et toute l'équipe s'est mise à dégager les lignes de la neige. Et le match put avoir lieu.



Tout récemment, et à la demande de notre sympathique concitoyen, M. Christian Blain, les responsables de l'Union Sportive Crauroise, ont admis la création d'une équipe de rugby au sein de la société.

A cet effet, les amateurs de ce sport se sont réunis ce vendredi soir, 10 octobre, à la Civette crauroise, pour procéder à la formation du bureau.

Ont été élus : président d'honneur, M. Louis Palazy, maire de La Crau, conseiller général ; président, Christian Blain ; vice-président, Jean Lefevre ; secrétaire,

Rudy Louge ; secrétaire adjoint, Marcel Turc ; trésorier, François Guitton ; trésorier adjoint, Pierre Vidal ; commissaire aux comptes, Jacques Lodovici ; membres, MM. Noël Jacquopin, Claude Louge, Marcel Turc (fils).

Tous les jeunes gens ou autres personnes qui désiraient s'inscrire à cette nouvelle section de l'U.S.C. peuvent s'adresser aux membres ci-dessus désignés ou au siège de cette section « Rugby », Civette crauroise, dès ce jour.

Ch. B.

**NOTRE PHOTO :**  
La section « rugby » vient d'être créée. Assis au fond, sur la photo : à gauche, Christian Blain, président et Jean Lefevre, vice-président et les membres du bureau.

(Photo Condert).

# AU MENU DE LA CANTINE elior®

## RESTAURATION SCOLAIRE

du 29 mars au 2 avril

### Lundi *Menu végétarien*

- Salade de haricots verts
- Légumes à la grecque
- Couscous végétarien
- Petit moulé
- *Bûchette mi-chèvre \**
- Corbeille de fruits

### Mardi

- Salade impériale
- *Mâche et croûtons \**
- **Rôti de veau VF**
- Petits pois à la française
- **Gouda BIO / Edam \***
- Liégeois au chocolat
- *Liégeois à la vanille \**

### Jeudi

- Salade club
- *Salade au brie aux raisins \**
- Nuggets de volaille
- Poêlée du jardin
- Tomme blanche / *Carré de l'Est \**
- **Cake brisure de Daim CHEF**

### Vendredi

- Céleri rémoulade
- *Raïta de concombre au yaourt \**
- Filet de lieu sauce tomate
- **Coquillettes BIO**
- Croûte noire / *Gouda \**
- Compote de poires
- *Compote de pommes et fraises \**

du 5 au 9 avril

### Lundi

FÉRIÉ

### Mardi

- **Betteraves BIO**
- **Saucisse de Strasbourg VF**
- Pommes frites
- Brie
- Corbeille de fruits

### Jeudi *Repas de Pâques*

- Iceberg à la vinaigrette caramel
- *Chou blanc aux raisins \**
- **Hachis Parmentier Pascal VF**
- *Mimolette / Tomme blanche \**
- **Brookies au chocolat CHEF**
- + **Chocolat MATYASY**

### Vendredi *Menu végétarien*

- Lentilles à la fêta, carottes et concombres
- **Oeufs brouillés BIO**
- Haricots verts
- Yaourt nature / *Yaourt aromatisé \**
- **Corbeille de fruits BIO**

du 12 au 16 avril

### Lundi *Menu végétarien*

- Macédoine à la mayonnaise
- Haricots verts à l'échalote
- Cappelletti aux cinq fromages
- *Bûchette mi-chèvre / Fraidou \**
- **Corbeille de fruits BIO**

### Mardi

- Endives en salade et citron
- *Concombres vinaigrette maison \**
- **Sauté de veau VF**
- Polenta au beurre
- Camembert / *Mimolette \**
- Compote pommes bananes
- *Compote pommes cassis \**

### Jeudi

- Salade printanière
- *Salade verte \**
- **Cuisse de poulet rôtie LR**
- Pommes grenailles aux épices
- Cotentin / *Bleu \**
- Cocktail de fruits

### Vendredi

- Blé à la méditerranéenne
- *Mais vinaigrette agrumes \**
- Filet de colin pané et citron
- Flan d'épinards
- **Yaourt nature BIO**
- Corbeille de fruits

du 19 au 23 avril

### Lundi

- Friand au fromage
- **Boeuf sauce stroganoff VF**
- **Carottes à la crème BIO**
- Fromage blanc
- *Fromage blanc fruits rouges \**
- Corbeille de fruits

### Mardi *Menu végétarien*

- Salade verte
- *Céleri vinaigrette \**
- Penne à l'andalouse
- Tomme blanche / *Camembert \**
- Ananas au sirop
- *Pêches au sirop \**

### Jeudi

- Farfalle au pistou
- *Salade de pâtes et poivrons sauce chèvre \**
- Cordon bleu
- **Haricots verts BIO**
- Croûte noire / *Coulommiers \**
- Mousse chocolat au lait

### Vendredi

- Pâté de foie
- *Pâté de campagne \**
- Moules à la crème
- Riz pilaf curcuma citronnelle
- Fondu Président
- Corbeille de fruits

du 24 avril au 9 mai

VACANCES  
DE  
PRINTEMPS

**BIO** Produit Bio 

**LR** Label Rouge 

**VF** Viande / Volaille Origine France 

**CHEF** Recette du Chef

\* 2<sup>ème</sup> choix  
(Ecoles Élémentaires uniquement)



Attention !  
Ces menus sont susceptibles de modifications  
en fonction des disponibilités des produits et  
des propositions des producteurs locaux

Retrouvez chaque mois le mensuel sur le site : [www.villedelacrau.fr](http://www.villedelacrau.fr)

La liste des principaux allergènes présents dans les recettes est à votre disposition sur simple demande auprès du service Restauration Scolaire



## INFOS LEGALES

**La Crau, une ville à la campagne**

Avril 2021

Dépôt légal : janvier 1993

Directeur de publication : M. Christian SIMON

Rédaction, Photos, Dessins : Mairie de La Crau

Création graphique : Mairie de La Crau

Impression : Print Concept

Distributeur : Mairie de La Crau

Imprimé à 9500 exemplaires